

**Volet B**

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



26049225

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi

31 MARS 2026

Le Greffier

N° d'entreprise : 0865 346 205

Nom

(en entier) : **TIMAC AGRO BELUX**

(en abrégé) :

Forme légale : **SOCIETE ANONYME**

Adresse complète du siège : **RUE DE LA JONCTION,4 à 6030 MARCHIENNE-AU-PONT**

Objet de l'acte : Mandat d'administrateur

Extrait du procès-verbal de la décision de l'actionnaire unique du 18 février 2026

PREND ACTE de la démission de Monsieur Alexandre GOULLIER, en date du 15 janvier 2026 et le remercie pour l'exercice de ses fonctions pendant son mandat.

DÉCIDE, suite à la démission susmentionnée d'un administrateur, de pourvoir à son remplacement et de dès lors nommer Monsieur Maxime TELLIER, demeurant 3, Rue Plumet, 75015 Paris, France, en qualité d'administrateur de la Société, cette nomination prenant effet à partir de la date de ces résolutions, pour une durée qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se prononcera sur l'approbation des comptes annuels relatifs à l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2028.

DÉCIDE de prendre acte que Monsieur Xavier Doyen, représentant permanent du commissaire, la SRL Forvis Mazars Réviseurs d'Entreprises, est remplacé par Madame Anne-Laure Jacques.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 15/04/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).